



Conférence des Parties

Dix-septième session

Oulan-Bator, Mongolie, 17-28 août 2026

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Cadres directifs et questions thématiques

**Rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention
peuvent jouer dans la lutte contre la désertification,
la dégradation des terres et la sécheresse
en tant que facteurs de migration**

Note du secrétariat

Résumé

La présente note fait suite à la demande formulée dans la décision 23/COP.16, dans laquelle le secrétariat était prié de rendre compte, à la dix-septième session de la Conférence des Parties, des progrès accomplis dans l'application de ladite décision. Elle met en avant les activités menées par le secrétariat et le Mécanisme mondial depuis la seizième session de la Conférence des Parties concernant le rôle positif que les mesures prises au titre de la Convention peuvent jouer dans la lutte contre le phénomène de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse en tant que facteur de migration.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Liens entre zones urbaines et rurales et les terres.....	3
III. Supports de connaissances connexes.....	4
IV. Conclusions et recommandations	5

I. Introduction

1. Dans ses décisions relatives aux migrations, la Conférence des Parties a souligné le rôle positif que la gestion durable des terres pouvait jouer dans la promotion de moyens de subsistance stables, de la sécurité alimentaire et de la création d'emplois pour les communautés rurales, contribuant ainsi à ce que les conditions soient propices au maintien de ces communautés sur leurs terres ou à ce que l'exode rural se fasse en toute sécurité et de manière volontaire. Plus précisément, les Parties ont demandé que des orientations soient fournies concernant les cadres de gouvernance susceptibles d'être utilisés pour améliorer la gestion des liens entre zones urbaines et rurales et réduire les effets négatifs de ces liens sur les terres et les moyens de subsistance dans les zones rurales. Ils ont également sollicité une assistance dans l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources permettant de tirer parti des sources d'investissement privé ou de mettre en place des initiatives intégrées de lutte contre la dégradation des terres en tant que facteur de migration et de déplacement.

II. Liens entre zones urbaines et rurales et les terres

2. Dans la décision 23/COP.16, les Parties se sont félicitées de la collaboration du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), ainsi que de la publication, en 2024, du guide d'introduction sur les liens entre les zones urbaines et rurales et les terres¹. Ce guide recense les principales caractéristiques fonctionnelles des liens entre zones urbaines et rurales qui sont susceptibles de constituer des défis particuliers en matière de santé et de productivité des terres, et présente les acteurs concernés ainsi que les approches et les outils pouvant être utilisés pour renforcer les initiatives axées sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Dans cette même décision, les Parties ont demandé qu'on les aide davantage à renforcer les liens entre zones urbaines et rurales grâce à des systèmes de gouvernance territoriale et que le guide serve de référence.

3. Les cadres de gouvernance foncière et territoriale restent largement axés sur des frontières fixes et des mesures par zones. Bien que ces approches soient nécessaires, elles sont souvent insuffisantes pour s'atteler au problème des flux de personnes, de biens et de services qui exercent des pressions et ont des répercussions sur les terres, les ressources en eau et les moyens de subsistance. Dans bien des cas, les systèmes de gouvernance ne tiennent pas compte du fait que les décisions prises dans une juridiction peuvent avoir des conséquences néfastes sur le plan social, économique et environnemental dans des juridictions voisines ou éloignées. En conséquence, de nombreux liens entre zones urbaines et rurales qui contribuent à la dégradation des terres et à l'exode rural ne sont ni bien compris ni dûment pris en compte dans les systèmes politiques et administratifs de gouvernance et de gestion des terres.

4. Le cadre « Flows-to-Action » (Des flux à l'action), qui propose une approche progressive pour la mise en œuvre de stratégies de gouvernance et de mesures de riposte axées sur les flux, est présenté dans une note élaborée en collaboration avec ONU-Habitat et publiée par le secrétariat grâce à un financement de la Chine. Ce cadre repose sur l'intégration d'une logique de gouvernance fondée sur des données factuelles dans les processus existants d'élaboration de politiques, de planification et de prise de décision, l'objectif étant de gérer plus efficacement les flux entre zones urbaines et rurales et de mettre l'accent sur les facteurs indirects et lointains de la dégradation des terres, des migrations et du déclin des zones rurales :

a) La gouvernance axée sur les flux peut compléter et renforcer les approches de gouvernance territoriale existantes en rendant les flux entre zones urbaines et rurales plus visibles et plus concrets. Elle ne nécessite ni la création de nouvelles institutions ni de réformes majeures. Une gestion proactive et responsable des flux prioritaires de biens et de services (denrées alimentaires, eau et énergie, par exemple) peut favoriser une gestion durable des terres et de l'eau, contribuer à la diversification des moyens de subsistance dans

¹ Voir <https://www.unccd.int/resources/publications/primer-urban-rural-linkages-and-land>.

les zones rurales et promouvoir une plus grande égalité entre les zones urbaines et rurales, tout en prévenant ou en réduisant les migrations et les déplacements ;

b) Pour gouverner les flux entre les zones urbaines et rurales ainsi que les infrastructures et réseaux d'appui, il faut définir clairement les rôles et les responsabilités afin de favoriser la coopération et la coordination entre les acteurs et les territoires. La collaboration au service d'un objectif commun de prévention et de réduction des incidences de ces flux sur les terres et les moyens de subsistance constitue un élément essentiel d'un cadre de gouvernance unifié, intégré et reposant sur des procédures juridiques, réglementaires et budgétaires qui permettent de favoriser une culture de la responsabilité et de la durabilité ;

c) Garantir les principes de transparence et d'obligation de rendre compte s'agissant des risques et responsabilités associés aux flux entre zones urbaines et rurales peut contribuer à éviter que les zones rurales ne supportent de manière disproportionnée les risques, les pressions et les répercussions générés par la demande des zones urbaines. Les stratégies de gouvernance axées sur les flux doivent s'appuyer sur une base factuelle élaborée à partir de systèmes de données et d'information fiables permettant d'assurer la cohérence de la planification fonctionnelle et de l'aménagement du territoire entre les différents secteurs et à différentes échelles. En fin de compte, les interdépendances entre les flux doivent être reconnues comme un enjeu de gouvernance légitime et systématiquement intégrées dans les pratiques de planification et de gestion collaboratives, l'objectif étant de diversifier les moyens de subsistance et d'éviter que ces flux aient des effets néfastes sur les zones rurales.

III. Supports de connaissances connexes

5. En collaboration avec ses partenaires, le secrétariat a publié en 2025 deux rapports importants consacrés aux approches intégrées visant à lutter contre la dégradation des terres et à améliorer les moyens de subsistance dans les zones rurales.

6. En collaboration avec le secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices et d'autres partenaires, le rapport intitulé « Global Land Outlook Thematic Report on Ecological Connectivity and Land Restoration » (Perspectives territoriales mondiales : rapport consacré à la connectivité écologique et la restauration des terres) a été présenté en octobre 2025 lors du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources². La connectivité écologique est un concept large qui désigne les structures et les fonctions biotiques et abiotiques nécessaires à la santé des populations et à la fourniture des services écosystémiques sur lesquels reposent nos sociétés et nos économies. Ainsi, la qualité de l'air et de l'eau, la pollinisation, la lutte contre les ravageurs, la prévention de l'érosion des sols et des inondations ainsi que la régulation du climat dépendent toutes de la connectivité écologique. Cette connectivité permet la circulation des ressources, des informations et des espèces nécessaires au renforcement de la résilience des systèmes socioécologiques face aux changements climatiques, à la dégradation des terres, aux sécheresses et à la perte de biodiversité. La restauration et le maintien de la connectivité écologique sont souvent considérés comme des éléments essentiels des initiatives de restauration des terres visant à régénérer le capital naturel au service d'une résilience à long terme et d'un développement rural stable.

7. En décembre 2025, le rapport intitulé « A natural fit: Renewable energy and sustainable land management » (Une alliance naturelle : énergies renouvelables et gestion durable des terres) a été publié en collaboration avec l'International Institute for Sustainable Development et le Vice-rectorat de l'Université des Nations Unies en Europe³. Lors d'un webinaire organisé en janvier 2026, il a été souligné que la combinaison du développement des énergies renouvelables et de pratiques durables de gestion des terres, de l'eau et des

² Voir <https://www.unccd.int/resources/reports/glo-thematic-report-ecological-connectivity-and-land-restoration>.

³ Voir <https://www.unccd.int/resources/reports/natural-fit-renewable-energy-and-sustainable-land-management>.

pâturages pouvait contribuer à la réalisation de multiples objectifs socioéconomiques et de développement⁴. Ces systèmes à double usage peuvent offrir des solutions énergétiques propres aux millions de personnes qui n'ont toujours pas accès à l'électricité et qui sont tributaires de la biomasse traditionnelle pour cuisiner. L'amélioration de l'accès à une énergie propre et abordable, tant au niveau des exploitations agricoles que des communautés, joue un rôle déterminant dans la gestion durable de l'eau dans l'agriculture, l'utilisation de machines agricoles à zéro émission ainsi que la transformation et le stockage des denrées alimentaires. Elle contribue ainsi à réduire les pertes alimentaires, à renforcer l'intégration des chaînes d'approvisionnement et à accroître la résilience des communautés. L'adoption de technologies d'exploitation des énergies renouvelables est étroitement liée à l'application effective des trois Conventions de Rio et offre de nombreuses possibilités de donner plus d'ampleur aux projets et programmes associant énergies renouvelables et gestion durable des terres.

IV. Conclusions et recommandations

8. La Conférence des Parties constate que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse font partie des facteurs de migration et de déplacement, notamment parce qu'elles ont des répercussions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur les moyens de subsistance et aggravent les vulnérabilités et les pressions existantes. Si les migrations sont influencées par toute une série de facteurs sociaux, économiques et politiques, les données disponibles montrent que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse peuvent jouer un rôle important dans les dynamiques migratoires.

9. Une étude consacrée à l'Asie centrale, réalisée en 2023 à la demande du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, montre que, si les migrations sont principalement influencées par des facteurs socioéconomiques, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse peuvent contribuer aux dynamiques migratoires, notamment parce qu'elles ont des répercussions sur les moyens de subsistance et exacerbent les vulnérabilités existantes. Selon cette étude, ces interactions s'observent à différents niveaux de la société, depuis les ménages de petits exploitants agricoles jusqu'aux cadres institutionnels plus larges⁵.

10. Les données disponibles montrent en outre que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse peuvent aggraver les vulnérabilités socioéconomiques, en particulier lorsque les moyens de subsistance dépendent directement des terres, de l'eau et des services écosystémiques. Dans une analyse réalisée récemment, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) souligne que la dégradation des terres nuit à la productivité agricole, aux moyens de subsistance en milieu rural et à la sécurité alimentaire⁶. Par ailleurs, dans son rapport Groundswell, la Banque mondiale indique que la pénurie d'eau et la baisse de la productivité agricole sont des facteurs susceptibles d'influer sur les migrations climatiques internes et qu'il est important de mettre en place des mesures de développement qui soient écologiques, inclusives et résilientes⁷. Lors des débats politiques menés récemment au niveau international, notamment dans la déclaration du Groupe des Sept (G7) sur la désertification et la sécurité, il a aussi été souligné que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse étaient des enjeux systémiques sur les plans environnemental, économique, social et sécuritaire qui contribuaient aux migrations et aux déplacements,

⁴ Voir <https://www.iisd.org/publications/report/renewable-energy-land-management>.

⁵ Voir <https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-08/Study%20migration%20Central%20Asia%20full%20ENG.pdf>.

⁶ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2025. La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2025 – Lutter contre la dégradation des terres à toutes les échelles d'exploitation. Rome. <https://openknowledge.fao.org/items/cebd4608-3962-4c09-9bd7-0efe7b8b0986>.

⁷ Clement, Viviane ; Rigaud, Kanta Kumari ; de Sherbinin, Alex ; Jones, Bryan ; Adamo, Susana ; Schewe, Jacob ; Sadiq, Nian ; Shabahat, Elham. 2021. Groundswell Part 2: Acting on Internal Climate Migration. © Banque mondiale. <http://hdl.handle.net/10986/36248>.

et qu'il était important de mener une action intégrée, coordonnée et prospective pour renforcer la résilience et promouvoir la gestion durable et la restauration des paysages touchés⁸.

11. La lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse grâce à une gestion durable des terres et des ressources en eau, au renforcement de la résilience face à la sécheresse, à l'amélioration de la gouvernance des liens entre zones urbaines et rurales et à d'autres approches intégrées peut contribuer à réduire les risques et les vulnérabilités liés aux migrations et aux déplacements, tout en renforçant les moyens de subsistance, la résilience et la stabilité socioéconomique à long terme dans les zones rurales touchées.

12. Sur la base des travaux existants, notamment l'initiative Durabilité, stabilité et sécurité, la Conférence des Parties souhaitera peut-être étudier plus avant les moyens de renforcer la coordination entre les entités des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les autres parties prenantes afin de promouvoir le rôle positif que la gestion durable, la conservation et la restauration des terres, des sols et des ressources en eau peuvent jouer dans la lutte contre le phénomène de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse en tant que facteur de migration, de déplacement et d'autres formes de mobilité humaine, tout en contribuant à la résilience, à la stabilité et à la sécurité.

13. La Conférence des Parties souhaitera peut-être également examiner les moyens d'intégrer les considérations relatives aux déplacements et aux autres formes de mobilité humaine dans les cadres nationaux de planification pertinents, notamment les programmes d'action nationaux de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, en vue de renforcer la planification par anticipation, la prise de décision tenant compte des risques et les investissements dans les mesures de renforcement de la résilience dans les zones touchées.

14. La Conférence des Parties souhaitera peut-être en outre examiner les moyens de renforcer la planification par anticipation, les systèmes d'alerte précoce et les cadres de préparation aux sécheresses, notamment en améliorant le partage des données et des informations sur la corrélation entre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, d'une part, et la mobilité humaine, d'autre part, afin de favoriser l'adoption rapide de mesures intégrées qui permettent de réduire les vulnérabilités associées aux déplacements, en particulier dans les contextes fragiles et vulnérables.

15. La Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner les moyens de donner plus d'ampleur aux mesures de gestion des terres et de l'eau qui sont adaptées au contexte et qui permettent d'accroître la productivité agricole, de renforcer la sécurité alimentaire, d'augmenter la quantité d'eau douce disponible et de garantir la stabilité des moyens de subsistance dans les zones rurales.

16. La Conférence des Parties souhaitera peut-être également demander au secrétariat et au Mécanisme mondial d'élaborer des stratégies et des initiatives visant à aider les pays à mettre en œuvre des pratiques de gestion durable des terres et de l'eau qui permettent de renforcer la durabilité, la stabilité et la sécurité, en particulier dans les zones rurales, et ainsi de contribuer à améliorer la résilience, d'aider les communautés à rester sur place lorsqu'elles le souhaitent et de s'attaquer à certains des facteurs sous-jacents des déplacements et d'autres formes de mobilité humaine.

⁸ Voir <https://g7g20-documents.org/database/document/2026-g7-france-ministerial-meetings-environment-ministers-ministers-language-desertification-and-security>.